

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Grégoire ROUILLER

A l'écoute des martyrs... Fondements bibliques et  
actualité d'une grande spiritualité (1)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1981, tome 77, p. 147-169

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

# *A l'écoute des martyrs...*

## *Fondements bibliques et actualité d'une grande spiritualité*

« L'importance du martyr dans la spiritualité de l'Eglise ancienne pourrait difficilement être exagérée. Mais ce n'est pas seulement pour l'époque même où ont eu lieu la plupart des martyres qu'ils présentent cette importance exceptionnelle. Après les données du Nouveau Testament, aucun facteur sans doute n'a eu plus de poids dans la constitution de la spiritualité chrétienne. Il est à peine besoin d'ajouter que le fait et la théologie du martyr se trouvent déjà dans le Nouveau Testament. Mais il est peu d'exemples où l'on puisse aussi bien voir à l'œuvre ce développement doctrinal qui est lié à toute l'expérience de l'Eglise dans le monde. »<sup>1</sup>

Ce poids du martyr tient essentiellement au fait que les croyants y ont contemplé et lu, comme en agrandissement, les valeurs et la plénitude de leur propre profession de foi, l'« épanouissement du sacerdoce des chrétiens »<sup>2</sup>. Aussi, un bon connaisseur de l'histoire de l'Eglise a pu écrire : « Le martyr n'est pas seulement un fait politique, la conséquence logique entre une doctrine et un ordre établi. C'est une donnée fondamentale de la primitive Eglise, **un acte sacramentel**, qui se réalise

<sup>1</sup> L. Bouyer, *La spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, Paris, 1960. Le chapitre VIII est intitulé : « Le martyr », pp. 238-261. Notre citation, p. 238.

<sup>2</sup> R. Jacob, Le martyr, épanouissement du sacerdoce des chrétiens, dans la littérature patristique jusqu'en 258, *Mél. sc. rel.* 24 (1967), 57-83 ; 153-172 ; 177-209. Cette série d'articles fournit un nombre considérable d'informations sur la période mentionnée. Les liens du martyr et de la vie chrétienne sont fortement soulignés.

dans des âmes privilégiées comme un charisme, comme la grâce des grâces, et dont les effets surnaturels se reversent sur l'entière communauté des enfants de Dieu. Foi absolue en Jésus, espérance totale en ses promesses, charité poussée jusqu'à l'oblation de soi : les trois vertus théologiques s'accomplissent dans le martyre avec une plénitude inégalable : dans le sacrifice sanglant, c'est l'expérience chrétienne tout entière, morale, ascétique et mystique, qui trouve sa plus parfaite expression. »<sup>3</sup>

De telles réflexions reflètent bien la pensée de l'Eglise. Preuve en est l'admirable passage que Vatican II a consacré au martyre, résumant en quelques lignes une théologie séculaire :

« Jésus, le Fils de Dieu, ayant manifesté sa charité en donnant sa vie pour nous, personne ne peut aimer davantage qu'en donnant sa vie pour lui et pour ses frères (cf. 1 Jn 3, 16 ; Jn 15, 13). A rendre ce témoignage suprême d'amour devant tous et surtout devant les persécuteurs, quelques-uns parmi les chrétiens ont été appelés depuis la première heure, et d'autres y seront sans cesse appelés. C'est pourquoi le martyre dans lequel le disciple est assimilé à son maître, acceptant librement la mort pour le salut du monde, et dans lequel il devient semblable à lui dans l'effusion de son sang, est considéré par l'Eglise comme une grâce éminente et la preuve suprême de la charité. Que si cela n'est donné qu'à un petit nombre, tous cependant doivent être prêts à confesser le Christ devant les hommes et à le suivre sur le chemin de la croix, au milieu des persécutions qui ne manquent jamais à l'Eglise. »<sup>4</sup>

### **En mémoire vivante**

Dès l'origine, les chrétiens entourèrent leurs martyrs d'admiration, de respect et d'amour. Ils voulurent leur assurer des sépultures dignes de leur sainteté.<sup>5</sup> Le culte des martyrs, près de leurs tombeaux et au jour

<sup>3</sup> D.-Rops, *Le martyre, témoignage humain, acte sacramentel*, Vie spirituelle 1947, pp. 420-421.

<sup>4</sup> *Lumen gentium*, n. 42. La dernière phrase de la citation est précieuse pour fonder une spiritualité moderne du martyre.

<sup>5</sup> V. Saxer, *Morts, Martyrs, Reliques en Afrique chrétienne aux premiers siècles*, Paris, 1980. Ouvrage considérable qui rassemble les témoignages de l'archéologie, mais aussi ceux de Tertullien, de Cyprien et d'Augustin.

de leur anniversaire, prit rapidement une ampleur considérable. Leurs tombeaux (nommés *memoriae*) devinrent rapidement des lieux de rassemblement et de célébrations eucharistiques (*mensae*). On considéra même comme une faveur remarquable et un signe de communion dans la foi d'être enseveli dans le voisinage de leurs tombes.<sup>6</sup>

C'est dans la logique de cet amour et de culte que fut fondée l'*Abbaye de Saint-Maurice*. Dès 515, elle voulut être le mémorial permanent du martyre de saint Maurice et de ses Compagnons.

Plus près de nous, c'est dans le sillage d'une même foi que s'inscrit la fondation de l'Orphelinat Sainte-Marie, à Vérolliez, sur le lieu traditionnel du martyre de saint Maurice, pour venir en aide à « des jeunes filles pauvres et orphelines ». L'inauguration de cet orphelinat eut lieu le 8 septembre 1861. Or, si nous en croyons le compte rendu qui fut fait de cette cérémonie par la *Gazette du Valais*, Monseigneur Bagnoud qui présidait cette inauguration, « se demandant à quoi la ville de Saint-Maurice doit d'avoir eu l'initiative de cette création, s'écria : " C'est au sang des martyrs que nous en sommes redevables ; **c'est ce sang qui l'a fait naître**, qui l'entretient et qui le fera vivre " ». Et le commentateur de continuer : « Les circonstances dans lesquelles ces paroles étaient prononcées ajoutaient encore à l'impression qu'elles produisaient. Nous étions là, sur la terre inondée du sang des martyrs, dans cette chapelle devenue leur tombeau et le témoin étonné de tant de guérisons miraculeuses opérées par leur intercession. Il nous semblait voir saint Maurice et son immortelle légion sortir de leurs cendres et se mêler à nous pour combattre **les glorieux combats de la foi et de la charité.** »<sup>7</sup>

Cet orphelinat fut d'abord confié aux « petites Sœurs des Orphelines » venues de France. Puis, devant l'ampleur de la tâche, elles furent remplacées par la Congrégation des *Sœurs de Saint-Maurice*, dont la Maison mère est située aujourd'hui à La Pelouse (sur Bex). Or, la date officielle de la fondation de la Congrégation (le 22 septembre 1865, en la fête de Saint-Maurice), comme le nom de religion d'Adrienne Bertrand,

<sup>6</sup> V. Saxer, o. c., p. 108. L'auteur donne les premiers exemples connus de cet ensevelissement « ad sanctos », notamment celui d'un jeune objecteur de conscience exécuté le 12 mars 295 et enseveli auprès du tombeau de S. Cyprien.

<sup>7</sup> Gazette du Valais, correspondance datée du 10 sept. 1861.

la première novice et supérieure (Sœur Marie-Thérèse de Saint-Maurice), montrent bien à quel point les fondateurs étaient conscients de ce patronage des martyrs.

### **Culte archaïque ou spiritualité vivante ?**

A mainte et mainte reprise, à partir du Concile Vatican II, l'Eglise a insisté auprès des religieux et religieuses, afin qu'ils s'attachent à garder jalousement l'esprit de leur fondation, qu'ils formulent, approfondissent et traduisent en actes de vie le charisme communautaire qui leur fut confié.

Seulement, ici une question peut se poser : reconnaître comme vocation communautaire la tâche de maintenir vivante la mémoire du sacrifice des martyrs n'est-ce pas accepter une mission de caractère historique ou archéologique mal adaptée aux besoins de notre temps ? S'imprégner d'une théologie et d'une spiritualité du martyr ne signifie-t-il pas se mettre en marge des grands courants de l'Eglise ?

Il est vrai que les objections ne manquent pas à rencontre d'une telle spiritualité. Nous pouvons sommairement les ramener à quatre :

a) La spiritualité du martyr pouvait être vivante, dira-t-on, au temps des persécutions. Il fallait alors se préparer à affronter la souffrance et la mort. Mais même si la persécution ne cesse jamais totalement dans tel ou tel pays du monde, elle demeure fort éloignée de la plupart des chrétiens. C'est donc **une spiritualité du passé**.

b) L'idée du martyr évoquant sang, souffrances et mort ne fonde-t-elle pas **une spiritualité doloriste**, masochiste même ? La vision du monde sur laquelle elle s'appuie n'est-elle pas fort pessimiste ? Comment pourrait-elle susciter l'enthousiasme des jeunes ?

c) Garder un tombeau et se grouper autour de lui ; se réclamer d'un martyr bien précis : tout cela ne prend-il pas **une allure fort régionaliste** et étriquée ? Comment, à partir de là, nourrir un élan apostolique à visée universelle ? Comment soutenir un esprit missionnaire ?

d) Enfin, une telle spiritualité n'a-t-elle pas partie liée avec **un culte douteux** (pour ne pas dire superstitieux) de reliques ? A ce titre ne conduit-elle pas à une « dévotion » qui néglige l'essentiel du message chrétien, c'est-à-dire Jésus-Christ ?

### **La réponse d'un saint**

Nous ne pouvons pas d'emblée répondre à de telles objections. Le texte du Concile cité plus haut l'a déjà fait en partie. Pour le moment, nous nous contenterons d'apporter un fort beau texte de saint Léon :

« La somme de toutes les vertus et la plénitude de toute justice naissent, bien-aimés, de l'amour même dont Dieu et le prochain sont aimés (cf. Rm 13, 10). Aussi n'y a-t-il assurément personne en qui l'on voie cet amour s'élever plus haut et briller avec plus d'éclat que dans les saints martyrs, eux que l'imitation de la charité aussi bien que la similitude des souffrances rapproche de notre Seigneur Jésus-Christ mort pour tous les hommes.<sup>8</sup> Certes, la bonté d'un homme, quel qu'il soit, ne saurait être mise sur le même rang que l'amour par lequel le Seigneur nous a rachetés, car autre chose est que meure pour un juste un homme qui doit nécessairement mourir, autre chose que succombe pour les impies celui qu'aucune dette ne liait à la mort (cf. Rm 5, 6-7). Pourtant les martyrs ont, eux aussi, apporté beaucoup à l'ensemble des hommes, car le Seigneur, dont ils avaient reçu leur courage, s'est servi de celui-ci ; il a voulu, en effet, que ni la peine de la mort, ni l'atrocité de la croix ne soient redoutables pour les siens, mais il les a rendues, au contraire, imitables par beaucoup. Si donc nul homme bon n'est bon que pour soi-même, s'il n'est pas non plus de sage dont la sagesse ne soit une amie que pour lui ; si, d'autre part, telle est la nature des vertus authentiques que celui qui respandit de leur lumière retire beaucoup d'hommes des ténèbres de l'erreur, il n'est pas d'exemple plus utile pour instruire le peuple de Dieu que celui des martyrs. Que l'éloquence supplie facilement, que la raison persuade efficacement, soit ;

<sup>8</sup> La traduction rend difficilement la richesse de la formulation latine : « qui Domino nostro Jesu Christo pro omnibus hominibus mortuo tam propinqui sunt imitatione caritatis quam similitudine passionis ».

les exemples sont pourtant plus puissants que les paroles et l'enseignement des actes ajoute à celui des discours (*validiora tamen sunt exempla quam verba ; et plus est opere docere quam voce*). »<sup>9</sup>

### **Le plan de notre étude**

Notre étude comprendra trois parties :

I. Le P. Bouyer le notait : « la théologie du martyr se trouve déjà dans le Nouveau Testament ». Nous scruterons d'abord les bases bibliques d'une telle théologie et d'une telle spiritualité.

II. A l'aide de quelques dossiers patristiques et théologiques, nous constaterons ensuite que cette théologie et cette spiritualité furent étonnamment fécondes et assimilées.

III. Nous pourrons enfin répondre aux objections soulevées et, nous l'espérons, montrer à quel point une spiritualité du martyr répond aux besoins de notre temps.

### Première partie :

## *Le Nouveau Testament et le martyr*

On comprendra aisément que nous ne prétendons pas, en ces quelques pages, livrer une théologie biblique complète du martyr. Nous voulons cependant nous arrêter aux trois aspects qui nous paraissent majeurs d'une telle théologie :

— à l'aspect de **témoignage** d'abord. Ici nos maîtres seront saint Luc, tout particulièrement dans les Actes des Apôtres, et saint Jean.

<sup>9</sup> S. Léon le Grand, *Sermons*, t. IV, n. 72, Paris, 1973. La traduction est celle de R. Dolle, Sources chrétiennes n. 200, pp. 70-73.

- à l'aspect de **sacrifice** ensuite. L'Épître aux Hébreux et l'Apocalypse nous permettront de comprendre à quelle liturgie sacrificielle les martyrs furent associés.
- à l'aspect de **communio au Christ**, enfin. Le P. Hausherr le notait : les martyrs ont « la hantise du Christ »<sup>10</sup>. C'est surtout chez un témoin privilégié, saint Paul, que nous méditerons cette communion.

## A) LE MARTYR EST UN TEMOIN

Si nous nous référons seulement à l'usage courant, le terme de « martyr » ne révèle pas toutes ses profondeurs théologiques. Elles sont même en danger d'être oubliées. En effet, dans la langue courante, « martyr » désigne fondamentalement celui qui a versé son sang par fidélité à une cause (ordinairement religieuse) et, par extension, celui qui a souffert ou souffre pour une cause. La notion de cause peut même disparaître : on parlera, par exemple, d'enfants martyrs, etc. Dans ce cas, les notions de souffrance et d'injustice ont passé au premier plan.

Ces difficultés de vocabulaire ne datent pas d'aujourd'hui. Saint Augustin se rendait déjà compte combien la traduction en latin du terme grec de *martus* soulevait de difficultés :

« Certains de nos frères, qui ignorent le grec, ne savent peut-être pas quel terme grec correspond à notre mot « témoin » (testis) ! C'est un terme bien connu de tous et qui a pris une acception religieuse ; en effet, ceux qu'en latin nous appelons témoins (testes), en grec ce sont les martyrs (martyres). Qui donc n'a entendu parler des martyrs ou quelles sont les lèvres chrétiennes que n'habite quotidiennement ce nom de martyr ? Plaise au ciel qu'il habite aussi notre cœur, pour que nous imitions la constance des martyrs et non que nous foulions aux pieds leurs exemples. Jean dit donc : " Nous l'avons vu et nous en

<sup>10</sup> I. Hausherr, *Vocation chrétienne et vocation monastique selon les Pères*, dans *Laïcs et vie chrétienne parfaite*, I, Rome, 1963, pp. 33-115. Les pp. 55 à 67 sont fort importantes pour notre thème.

sommes les témoins " : nous l'avons vu et nous en sommes les martyrs (martyres). En effet, ils ont rendu témoignage de ce qu'ils ont vu, ils ont rendu témoignage de ce qu'ils avaient entendu de la bouche de ceux qui ont vu et, comme leur témoignage déplaisait aux hommes contre lesquels il était proféré, ils ont souffert tout ce qu'ont souffert les martyrs. Les témoins (testes) de Dieu sont les martyrs (martyres). Dieu a voulu avoir pour témoins des hommes, afin que les hommes à leur tour aient Dieu pour témoin. »<sup>11</sup>

### Le vocabulaire grec du témoignage

Les termes principaux se groupent autour d'une racine grecque *martu* dont le sens est peut-être « se souvenir ». Voici les termes les plus souvent utilisés :

— le substantif *martus* = témoin. On le rencontre 35 fois dans le Nouveau Testament, mais surtout dans les Actes, 13 fois (1, 8.22; 2, 32; 3, 15 ; 5, 32 ; 6, 13 ; 7, 58 ; 10, 39.41 ; 13, 31 ; 22, 15.20 ; 26, 16) et dans l'Apocalypse, 5 fois (1, 5 ; 2, 13 ; 3, 14 ; 11, 3 ; 17, 6). Ce sont effectivement les deux livres les plus importants pour notre théologie du martyre.

— le substantif *marturia* = action de témoigner, témoignage. Il est utilisé 37 fois par le Nouveau Testament. On le trouve de façon prédominante chez Jean, 14 fois (Jn 1, 7.19; 3, 11.32.33; 5, 31.32.34.36; 8, 13.14.17 ; 19, 35 ; 21, 24) et dans la première Epître de saint Jean, 6 fois (5, 9, trois fois ; 5, 10, deux fois, et 5, 11).

— le substantif *marturion* = preuve, instrument concret de témoignage. Le Nouveau Testament l'utilise 19 fois, uniformément réparti.

— le verbe *martureîn* = témoigner. Il est utilisé 77 fois. Ici c'est l'école johannique qui en fait un large usage : l'Evangile (33 fois), la première Epître de Jean (6 fois). Le livre des Actes l'utilise aussi 15 fois (6, 3 ; 10, 22.43 ; 13, 22 ; 14, 3 ; 15, 8 ; 16, 2 ; 22, 5.12 ; 23, 11 ; 26, 5).

<sup>11</sup> S. Augustin, *Commentaire de la première épître de S. Jean*, Paris, 1961. La traduction est de P. Agaësse, Sources chrétiennes n. 75, pp. 114-115.

— enfin le verbe composé *diamartureîn* = témoigner. Ce verbe, utilisé 15 fois dans le Nouveau Testament, se rencontre de manière significative uniquement dans l'œuvre de Luc (Lc 16, 28 ; Ac 2, 40 ; 8, 25 ; 10, 42 ; 18, 5 ; 20, 21.23.24 ; 23, 11 ; 28, 23).

Une première constatation s'impose : la loi de fréquence nous oriente tout naturellement vers les œuvres de Luc et de Jean pour trouver les bases d'une théologie du témoignage. Non sans tenir compte des profondes différences théologiques qui séparent ces deux auteurs.

Dans cet article, c'est l'œuvre de Luc qui nous retiendra et plus particulièrement le livre des Actes, charte par excellence des témoins de Jésus<sup>12</sup>.

## **Le vocabulaire du témoignage : approche générale**

1. La littérature grecque comme l'Ancien Testament utilisent le vocabulaire du témoignage.

**En Grèce**, ce vocabulaire (sauf le mot « marturion » qui connaît un usage plus étendu) est utilisé essentiellement dans le **domaine juridique**, celui des lois et des tribunaux. On rend témoignage, devant le tribunal, pour attester la véracité de faits vus ou entendus. On peut aussi parfois, lors de **controverse**s, faire porter son témoignage sur des convictions philosophiques ou religieuses et cela même devant la persécution. Le vocabulaire se rencontre également en **historiographie**.

<sup>12</sup> Le thème du témoignage, chez S. Luc, a été étudié récemment et à plusieurs reprises. Nous nous servons surtout des ouvrages suivants :

G. Schneider, *Die Apostelgeschichte*, I. Teil, Freiburg, Basel, Wien, 1980. La première partie seulement de ce commentaire des Actes est parue. Par contre il contient un « Exkurs » important : Die zwölf Apostel als « Zeugen », pp. 221-232, avec une importante bibliographie.

Allison A. Trites, *The new Testament Concept of Witness*, Cambridge, 1977. Etude bien documentée et très équilibrée. La partie traitant de S. Luc comprend les pp. 128-153.

E. Nellessen, *Zeugnis für Jesus und das Wort*, Köln, 1976. C'est l'étude moderne la plus importante sur notre thème.

**L'Ancien Testament**, malgré son atmosphère culturelle et théologique si différente, ne s'écarte guère de ces usages fondamentaux.

Ici également, on parle de témoignage et de témoin dans **la sphère du droit** (soulignant, par exemple, la nécessité de recueillir le témoignage de deux témoins pour qu'une déposition soit juridiquement recevable, Dt 19, 15, souvent repris dans le Nouveau Testament). On fera appel aux témoins dans **les querelles et controverses** si fréquentes dans la vie quotidienne.

L'emploi le plus caractéristique du vocabulaire du témoignage se rencontre dans le cadre de la théologie de l'alliance. Le terme de « marturion » (souvent au pluriel, les témoignages) en vient à désigner la Loi, témoin de l'alliance. Dans la Loi Dieu se donne un témoignage. Cette Loi devient témoin à charge en cas de violation de l'alliance de la part du peuple.

2. Saint Luc connaît bien cette portée juridique (précise ou large) du vocabulaire du témoignage. En voici quelques exemples :

— le lépreux guéri doit se montrer au prêtre, respecter les prescriptions de la loi de Moïse : « ce sera pour eux une preuve, une attestation » (Lc 5, 14, *marturion*).

— dans les procès de Jésus et d'Etienne, des témoins (faux) interviennent, selon la législation (Lc 22, 70, *marturia* ; Ac 6, 13 ; 7, 58, *martus*).

— le témoignage peut être porté en faveur de la renommée de quelqu'un, surtout si sa réputation est contestée (Ac 6, 3 ; 10, 22 ; 16, 2 ; 22, 2).

— Saint Paul fait appel au témoignage de ceux qui l'ont connu pour attester des faits de sa propre vie (sa conduite de persécuteur des chrétiens, Ac 22, 5 ; son comportement de Pharisien strict, Ac 26, 5).

Nous sommes avec cette série de textes assez éloignés du témoignage chrétien au sens strict. Des éléments communs aux deux séries de textes doivent tout de même être soulignés :

— avec le témoignage nous sommes toujours situés dans le domaine de la **parole**.

— dès qu'il y a témoignage, on devine **une structure triangulaire** : le témoin dépose (a) devant quelqu'un (b) au sujet de quelqu'un ou de quelque chose (c).

— cette déposition est toujours orientée (du moins officiellement) vers la découverte ou la confirmation de **la vérité**.

Ces trois points seront présents dans les textes proprement théologiques.

### **Les Actes des Apôtres et le témoignage**

Le vocabulaire théologique du témoignage se rencontre, nous l'avons noté, de façon significative, dans les Actes des Apôtres. On ne peut toutefois l'étudier sans tenir compte de tout l'œuvre de Luc. Sans Jésus, sans sa vie et son œuvre, il n'y a pas de témoin chrétien. Aussi, avant la lecture des textes des Actes, devons-nous souligner les points suivants de **la théologie de Luc** qui leur servent de toile de fond.

#### **La parole en Jésus**

a) A la base de l'œuvre littéraire de saint Luc (Evangile et Actes des Apôtres), il y a l'intention d'évoquer *l'histoire du salut*<sup>13</sup>. Le terme de salut résume bien le dessein d'amour de Dieu qui fut d'abord pressenti sous forme de promesse (Ancien Testament), réalisé en Jésus et par lui (Sauveur et Médiateur unique), reçu dans l'expérience de l'Esprit, don suprême et force divine qui poussent le peuple de Dieu vers la fin des temps et le retour de Jésus.

b) Unique Médiateur du salut, Jésus apparaît essentiellement, dans l'Evangile de Luc, comme *le Serviteur de la Parole* (Lc 5, 1 ; 8, 1 ; 11, 28 ; et particulièrement dans la parabole du semeur et son interprétation, 8, 11...).

<sup>13</sup> Nous nous permettons de renvoyer à notre cours par correspondance sur S. Luc, dossiers VII et ss., pp. 133 et ss.

Cette Parole de Dieu en Jésus se présente comme enseignement prophétique, œuvre de puissance, mais surtout comme accomplissement sacrificiel dans la Passion, la Résurrection et le don de l'Esprit. En Jésus tout est Parole, on pourrait dire que tout est témoignage.

c) La Parole de salut prononcée par Jésus ne tombe pas dans une bonne terre, consentante et féconde. Elle vient bousculer tout ce qu'il y a de riche, de sage et de savant, elle vient annoncer le grand renversement des valeurs : les pauvres seront élevés, les humbles recevront l'Esprit. Cette Parole qui démasque et appelle à la conversion provoque la division des cœurs. Ceux qui l'accueillent, les pauvres, entrent dans la voie du salut, ceux qui la refusent se muent rapidement en persécuteurs.

d) C'est pourquoi, dans cet univers soumis à Satan et au péché, la Parole ne retentit pas sans risque. La croix de Jésus ne surgit pas de façon inattendue. Tout l'Evangile de saint Luc est rythmé par les mentions du refus et de la dureté, par l'évocation des persécutions qui menacent le Témoin Jésus. Le vieillard Siméon annonçait déjà devant l'enfant cette opposition (Lc 2, 34, 35). Lors des tentations au désert, saint Luc note que Satan se retire, mais seulement « jusqu'au moment favorable », c'est-à-dire jusqu'à l'heure de la Passion (Lc 4, 13). L'hostilité des gens de Nazareth préfigure celle que Jésus rencontrera à Jérusalem (Lc 4, 28-30).

Jésus lui-même prépare ses disciples au scandale de la Croix : il affirme que « l'Epoux leur sera enlevé » (5, 35), qu'il faut « que le Fils de l'Homme souffre beaucoup » (9, 44 ; 12, 50), il leur déclare qu'il a un baptême à recevoir, celui de la Passion (Lc 13, 32, 33, etc.).

Vraiment, pour saint Luc, **la persécution** accompagne normalement la Parole dans ce monde pécheur.

C'est donc en pleine cohérence avec toute sa théologie que saint Luc nous présentera la mort de Jésus comme celle d'un Prophète et d'un Témoin persécuté, en un mot comme celle d'un MARTYR<sup>14</sup>. La déclaration

<sup>14</sup> Ainsi A. George le note justement : « Du Mont des Oliviers au sanhédrin, du prétoire au Calvaire, Jésus apparaît comme le juste souffrant, le modèle de l'obéissance à Dieu et du courage, **le témoin fidèle**. Et quand Luc raconte la mort d'Etienne, il prend soin de faire ressortir comment la mort du martyr reproduit celle de Jésus », *Etudes sur l'œuvre de Luc*, Paris, 1978, p. 204.

de Jésus devant le sanhédrin fait penser au procès de tant de martyrs : d'un côté la déposition d'un Témoin, sans orgueil ni provocation, sans mépris ni faiblesse, celle du Fils de l'Homme fidèle à son Père ; de l'autre des êtres murés dans leur durcissement, incapables de s'ouvrir à la vérité (Lc 22, 66-71).

e) « Il fallait (étant donné la profondeur du péché et de l'opposition de Satan) que le Christ souffrît », mais il fallait aussi — le Père est fidèle, il élève les humbles — que le Christ entrât dans sa Gloire, qu'il reçût la plénitude de l'Esprit et qu'il le répandît sur les disciples.

Ainsi quand nous disons que pour saint Luc le Christ est Serviteur de la Parole et Médiateur du salut, c'est tout cela que nous évoquons : sa vie, sa mort, son exaltation, son enseignement en paroles et en actes, le don de l'Esprit, désormais Seigneur du témoignage.

### **L'ère des témoins**

Dès que l'Epoux est enlevé, la parole du témoignage peut retentir. **Etre ses témoins** : c'est ainsi que Jésus annoncera et formulera la vocation des disciples.

• **Lc 24, 46-48** : Il leur dit : « Ainsi est-il écrit que le Christ souffrirait et ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, et qu'en son Nom le repentir en vue de la rémission des péchés serait proclamé à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. De cela vous êtes témoins. Et voici que moi, je vais envoyer sur vous ce que mon Père a promis. »<sup>15</sup>

Ce texte est d'une portée capitale. Tous les passages des Actes des Apôtres que nous citerons ne font qu'en reprendre et en préciser des éléments. Soulignons-en les aspects les plus utiles à notre propos :

— la Parole de salut prononcée en Jésus est évoquée ici dans toute son ampleur : depuis les annonces prophétiques de la Croix jusqu'au don de l'Esprit, en passant par la mort et la résurrection.

<sup>15</sup> Pour une étude complète de ce texte : cf. E. Nellessen, o. c, pp. 107-118.

— l'appel lancé au monde pour qu'il accepte la parole de conversion en vue de la rémission des péchés est clairement formulé.

— l'esquisse d'une mission universelle : de Jérusalem jusqu'au cœur de toutes les nations.

— de ces choses-là vous serez les témoins. Ce qui signifie : ayant vous-mêmes accepté dans la foi et le baptême la semence d'une telle Parole, votre mission est de la faire retentir partout, afin que d'autres, tous les autres puissent l'accepter à leur tour, se convertir et vivre.

— pour cette mission capitale, l'Esprit, objet de la promesse du Père, leur sera donné. C'est dire à quel point leur témoignage sera inséré dans la grande lignée prophétique, celle que Jésus avait portée à sa plénitude.

Par ce texte, nous savons donc que la prédication de tous les disciples (le texte n'est visiblement pas restreint aux onze) prendra l'allure *d'un témoignage rendu à Jésus*, que ce témoignage sera profondément enraciné dans les faits de la vie terrestre de Jésus, mais qu'il comportera aussi la signification messianique et salvifique de ces événements avec l'appel à la conversion qui en découle.

Dès le début des Actes, Jésus va reformuler cette mission :

Il leur dit : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps ou moments que le Père a fixés de sa propre autorité ; mais le Saint-Esprit survenant sur vous, vous recevrez de la puissance, et vous serez mes témoins à Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'à l'extrémité de la terre. » (Ac 1, 7, 8)

Le contexte du passage est éclairant. Les disciples ont reçu les instructions de Jésus, ils ont bénéficié de nombreuses preuves de sa résurrection, ils ont mangé avec lui, sous peu ils vont être baptisés dans l'Esprit-Saint. Tout ce qui est nécessaire à l'authentique témoin oculaire et croyant est ainsi réuni. Il n'y aura donc pas de vide entre la parole de Jésus et celle de ses premiers témoins.

Vous serez mes témoins : cette affirmation générale suffit pour le moment. Le contenu du témoignage n'est pas autrement précisé. Il sera développé tout au long des Actes et ne différera guère de ce que nous avons entendu dans le texte précédent (Lc 24, 48).

Toutefois, leur vocation est ici assortie d'un avertissement : qu'il ne perde pas de temps à scruter le déroulement des événements de l'histoire et à supputer la fin des temps<sup>16</sup>. Par contre le texte nous répète que l'Esprit leur sera accordé en vue du témoignage et que ce témoignage sera en référence immédiate à sa personne. Ils seront les témoins de Jésus. Dans leur déposition de témoins, c'est de Jésus et non d'eux-mêmes qu'il sera question. Nous le pressentons déjà : en eux c'est bien la Passion de Jésus qui va se poursuivre.

### **Le témoignage jaillit**

Dès la Pentecôte et l'irruption de l'Esprit, le témoignage jaillit. Auparavant, Luc a mentionné l'élection de Matthias (1, 22) comme témoin autorisé, ayant accompagné Jésus dès le baptême de Jean et rencontré le Ressuscité<sup>17</sup>.

Le grand discours de Pierre, au jour de Pentecôte, est évoqué et prolongé de la manière suivante : « par beaucoup d'autres paroles encore il rendait son témoignage<sup>18</sup> et les exhortait... » (Ac 2, 40). C'est dire que saint Luc considère tout le discours comme un exemple privilégié de témoignage. Pierre parle en effet au nom des douze (peuple de Dieu reconstitué). Il s'adresse à toutes les nations : la liste des peuples mentionnés en fait foi. Il se nomme explicitement lui-même comme témoin : « Dieu l'a ressuscité, ce Jésus ; nous en sommes tous témoins » (2, 32). Sans doute, dans ce verset, il se présente surtout comme témoin de la résurrection, mais il ne faut pas comprendre cette mention en un sens restrictif. Quand on lit le discours, on comprend qu'il s'agit de la résurrection en tant qu'elle achève et récapitule la destinée messianique de Jésus, en tant qu'elle confirme la mission qu'il a reçue du Père, de la résurrection enfin comme condition préalable au don de l'Esprit. Le témoignage de Pierre se présente donc avec toute sa plénitude.

<sup>16</sup> Selon les évangiles, Jésus avait déjà donné cet enseignement : Mc 13, 32 ; Mt 24, 36.

<sup>17</sup> Les mêmes exigences sont supposées ou indiquées à plusieurs reprises : cf. 13, 31...

<sup>18</sup> Il est regrettable que pour la traduction de *diamartureîn*, dans le Livre des Actes, la Bible de Jérusalem ait supprimé l'idée de témoignage, traduisant le verbe par « adjurer », « attester »...

Ce que Pierre inaugure au jour de Pentecôte se développe rapidement :

- En **3, 15**, c'est Pierre et Jean qui se présentent comme témoins de la résurrection. On remarquera, dans ce passage, à quel point l'atmosphère est à la contestation. On a l'impression que les controverses que Jésus a connues après tel ou tel miracle se poursuivent. Le Saint et le Juste a été renié par les uns. Il est défendu, réhabilité par les témoins qui agissent efficacement en son Nom et lancent à nouveau un appel à la conversion. Ici encore, Pierre et Jean sont témoins de la résurrection mais aussi de toute l'œuvre de salut opérée en Jésus, de tout le sens de cette œuvre pour le salut de chacun.

- Lisons **4, 33** : « Et avec une grande puissance les Apôtres rendaient témoignage (apedidoun to marturion) à la résurrection du Seigneur Jésus, et une grande faveur était sur eux. »

L'importance du passage vient de ce qu'il appartient à ce qu'on nomme communément un sommaire. A plusieurs reprises en effet (2, 42-46 ; 4, 32-35 ; 5, 12-16) saint Luc se plaît à évoquer (à l'imparfait de l'indicatif pour en souligner la durée) le comportement des premiers chrétiens. Ces textes reflètent la réflexion la plus personnelle de l'évangéliste. Les termes et surtout les verbes utilisés doivent être soigneusement scrutés. En 2, 42 (un autre sommaire) il a été question de l'enseignement des Apôtres. Ici, on parle de **leur témoignage**. Nous dirions volontiers ceci pour relier les deux termes : en tant que témoignage, la parole des Apôtres s'adresse à tous mais tout particulièrement à ceux qui ont condamné Jésus, afin qu'ils révisent un procès inique. Comme enseignement, par contre, cette parole s'adresse à ceux qui déjà se sont ouverts à la foi et à la conversion. Mais toujours il s'agit de Jésus ressuscité, du sens de son œuvre de salut pour la communauté.

- L'ampleur du témoignage ne fait plus de doute en **Ac 5, 32** :

« Et nous sommes témoins de ces choses, nous et l'Esprit, l'Esprit-Saint que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent. »

Avec ce texte, nous sommes toujours en pleine contestation : les Apôtres ont transgressé l'ordre de se taire qui leur avait été donné. La contestation tourne en persécution : « ils frémissaient de rage et voulaient les tuer », affirme le verset 33. C'est pourquoi l'on pourrait dire que nous sommes déjà devant un passage « martyrologique ».

Les Apôtres se placent résolument du côté de Dieu. Ils lui obéiront envers et contre tout. Ils ne laisseront pas dans l'ombre la parole de vérité : Jésus a été élevé au rang « de Chef et de Sauveur, pour donner à Israël le repentir et la rémission des péchés ». L'Esprit-Saint lui-même, ont-ils l'audace d'affirmer, est garant avec eux d'un tel témoignage. Les martyrs des siècles postérieurs n'auront jamais un autre sens de l'obéissance, de la fidélité à Dieu, de la clarté dans le témoignage rendu à Jésus, Sauveur.

- **Ac 8, 25** : « Eux donc, après avoir rendu témoignage et annoncé la parole du Seigneur, s'en retournaient à Jérusalem, et ils évangélisaient de nombreux villages des Samaritains. » Plusieurs choses sont remarquables dans ce texte :

— notons d'abord la disposition des deux premiers verbes de parole (témoigner et parler, *diamartureîn* et *laleîn*) placés en parallélisme. On devine que le témoignage se réalise en quelque sorte dans l'annonce de la parole du Seigneur. Témoigner en plénitude ce n'est rien d'autre qu'annoncer la parole de Dieu, rien d'autre qu'évangéliser. Le troisième verbe utilisé nous l'assure.

— notons aussi l'allure de sommaire de ce verset. Les trois verbes (témoigner, annoncer, évangéliser) désignent, avec des nuances, la même mission, essentielle et poursuivie inlassablement par les Apôtres. Ces nuances viennent peut-être, ici encore, des circonstances et des auditeurs : les Apôtres témoignent là où il y a débat, là où le procès de Jésus continue ; ils annoncent la parole, comme le semeur partout où elle est susceptible de germer ; ils évangélisent les pauvres, ceux que Jésus nomme bienheureux.

— on peut enfin constater que le programme donné en Ac 1, 8 se réalise. La Samarie est évangélisée.

- **Etienne.** Un témoignage animé par l'Esprit, irrésistible : telle apparut la prédication d'Etienne (Ac 6, 10 et ss.), applaudie par les convertis et combattue jusqu'au crime par le front du refus.

Pour cela, il recevra le titre de « témoin » (Ac 22, 20) du Christ, de la bouche même de Paul.

- **Paul.** On sait la place accordée à saint Paul dans le livre des Actes. Ce qui est significatif pour notre thème, c'est que tout le ministère de Paul est placé sous le signe du *témoignage* :

— Déjà Ananie lui révèle sa vocation profonde : « Le Dieu de nos pères t'a destiné à connaître sa volonté, à voir le Juste et à entendre une voix sortie de sa bouche ; car pour lui *tu seras témoin*, auprès de tous les hommes, de ce que tu as vu et entendu » (Ac 22, 14, 15).

— Aussi rien d'étonnant si le verbe « témoigner » (surtout le composé *diamartureîn*) revient comme un refrain dans le récit qui le concerne. Lisons quelques textes :

- **Ac 18, 5** : « Quand Silas et Timothée furent descendus de Macédoine, Paul s'adonna tout entier à la parole, rendant témoignage devant les Juifs que le Messie, c'est Jésus. » On remarquera qu'ici l'ordre est : annoncer la parole puis témoigner (le contraire en Ac 8, 25). Paul annonce la parole à quiconque est susceptible de l'entendre. Il témoigne là où le débat continue, devant les Juifs. Et le contenu de son témoignage est bien toujours le même : la messianité de Jésus, de ce Jésus ressuscité que Paul a vu et entendu (22, 15).

- **Ac 20, 19-21** est un texte d'une ampleur admirable : « J'ai servi le Seigneur en toute humilité, dans les larmes et au milieu des épreuves qui me sont arrivées par les complots des Juifs. Je n'ai rien négligé de ce qui pouvait vous être utile ; au contraire, j'ai prêché (anaggélai), je vous ai instruits (didaxai), en public comme en privé ; rendant témoignage devant les Juifs et devant les Grecs, afin qu'ils se convertissent à Dieu et croient en notre Seigneur Jésus. »

Tous les éléments analysés jusqu'ici se retrouvent dans notre texte. Enumérons-les rapidement :

— les épreuves et persécutions qui accompagnent normalement la mission des témoins de Jésus tournent ici aux complots organisés par les Juifs contre l'Apôtre.

— Luc utilise trois verbes de parole pour caractériser la prédication de Paul : prêcher, instruire et témoigner. Le verbe « témoigner » semble ici résumer les deux autres. La prédication de Paul fut bien un *témoignage*.

— l'auditoire correspond bien aux visées universelles de Paul : il a témoigné devant les Juifs et devant les Grecs, c'est-à-dire devant le monde entier.

— tout le contexte de notre texte révèle aussi l'ampleur du message. Paul convoque le monde entier à réagir devant l'événement « Jésus » par la conversion et la foi<sup>19</sup>.

Tout ce que le texte exprime se trouve heureusement repris dans la formule du verset 24. Ce que Paul a voulu, c'est « rendre témoignage à l'Evangile de la grâce de Dieu » (Ac 20, 24). Ou encore, dans le verset 27 : Paul a voulu « annoncer tout le plan de Dieu » (Ac 20, 27).

• La déclaration que Jésus lui fait en Ac 23, 11 s'inscrit fort bien dans le programme que Jésus avait donné aux siens (Ac 1, 8) : « Courage ! Tu viens de rendre témoignage à ma cause à Jérusalem, il faut qu'à Rome aussi tu témoignes de même. » Cette vocation admirable et douloureuse, la fin du livre des Actes nous assure que Paul l'a pleinement assumée :

« Dans son exposé, Paul rendait témoignage au Royaume de Dieu et, du matin au soir, il s'efforça de les convaincre, en parlant de Jésus à partir de la loi de Moïse et des prophètes » (Ac 28, 23). Et la dernière

<sup>19</sup> La fin du v. 21 est disposée en forme de chiasme : « en Dieu (a) la conversion (b) et la foi (b') dans notre Seigneur Jésus (a') ». Une telle disposition fait bien comprendre que pour S. Luc la conversion à l'égard de Dieu et la foi dans le Seigneur Jésus, c'est tout un.

évoquant de Paul nous le montre encore totalement consacré à sa mission de témoin de Jésus, Sauveur :

« Paul vécut ainsi deux années entières à ses frais et il recevait tous ceux qui venaient le trouver, proclamant le Royaume de Dieu et enseignant ce qui concerne le Seigneur Jésus-Christ avec une entière assurance et sans entraves » (Ac 28, 30, 31).

### **Synthèse : Témoins et témoignage dans l'œuvre de Luc**

Parlant du témoignage dans l'œuvre de Luc, L. Cerfaux affirme : « Nous sommes en présence d'une idée force primordiale. »<sup>20</sup> Reprenant les éléments soulignés dans les textes, nous pouvons tenter de donner une vision synthétique de cette théologie du témoignage.

a) « Vous serez mes témoins. » Sans Jésus, il n'y a pas de témoin chrétien. Sans la parole préalable de Jésus, sans sa vie, son enseignement, sans sa mort et sa résurrection dûment constatées, sans le don de l'Esprit, il n'y aurait jamais eu de témoins chrétiens. C'est pourquoi ce que l'on peut dire de plus fondamental est ceci : la parole du témoin imite<sup>21</sup> et prolonge la parole de Jésus. Elle proclame à la face du monde entier qu'en Jésus cette parole de salut a bien retenti, que cette parole de salut EST Jésus-Christ. Ainsi, le témoin offre à Jésus une « humanité de surcroît », il est **l'écho vivant** de Jésus.

b) Se présentant comme l'attestation de faits (mort et résurrection de Jésus, sa vie et son enseignement) mais aussi comme l'interprétation de ces faits (accomplissement de la promesse, irruption du salut, pardon des péchés...), le témoignage revêt un caractère prophétique. **Le témoin est un prophète** (cf. Ac 2, 17, dans le discours de Pierre, témoin du

<sup>20</sup> L. Cerfaux, Témoins du Christ d'après le Livre des Actes, dans *Recueil Lucien Cerfaux*, Gembloux, 1954, t. II, pp. 157-174. Tout l'article est important. Notre citation est à la p. 161.

<sup>21</sup> La disposition de l'œuvre de Luc indique cette idée de continuité et d'imitation. Il y a en effet un parallélisme de structure entre l'Évangile et les Actes : cf. entre autres, E. Samain, L'évangile de Luc et le livre des Actes : éléments de composition et de structure, Foi et vie, Cahiers bibliques n. 10, 1971, pp. 3-24.

Christ). Jusqu'à la fin des temps et aux confins du monde, le témoin du Christ devra assumer cette tâche prophétique : dévoiler le sens de l'histoire en Jésus, lire le dessein de Dieu.

c) Saint Luc prend un soin jaloux de nous montrer que le témoin chrétien s'insère dans **une tradition ininterrompue**. Le premier groupe à qui est confié le témoignage de Jésus doit être constitué par des témoins rigoureusement oculaires (Ac 1, 15-22; 13, 31, etc.). Saint Etienne et saint Paul font en quelque sorte le pont entre ces premiers témoins et le témoin chrétien qui n'a ni vu ni entendu le Jésus terrestre. Fortement reliés entre eux, les témoins de Jésus conservent ainsi pour Luc le même degré de crédibilité.

d) Le contenu du témoignage n'est autre que **le kérygme pascal**. Parfois ce message sera attesté en son noyau, la résurrection de Jésus. La plupart du temps est aussi mentionnée la Passion douloureuse et injuste qui a précédé la victoire de Pâques. Mais toujours cette croix glorieuse évoque le dessein complet du Père, dont Jésus a parlé dans son enseignement, qu'il a inauguré par ses miracles, qu'il a voulu communiquer par ses appels à la conversion. De même, pourrait-on dire, que le témoignage passe du groupe des témoins oculaires jusqu'au dernier des témoins chrétiens, ainsi le contenu du témoignage se développe à partir de l'attestation des faits jusqu'à la proclamation de leur sens théologique de grâce et de salut. Du visible à l'invisible, de l'historique au sens théologique.

e) La parole de Jésus ne fut pas prononcée dans un monde disposé à l'entendre. Le message des témoins se heurte, lui aussi et dès le début, à **l'hostilité** et à **la persécution**<sup>22</sup>. Jésus et Etienne furent condamnés pour un témoignage semblable (Lc 22, 70 et Ac 7, 56). Le témoignage rendu à la résurrection se présente comme la révision d'un verdict erroné : vous, vous avez condamné Jésus, le Père, lui, l'a ressuscité et exalté. Révisez donc votre jugement et convertissez-vous (cf. 2, 36 ; 4, 10 ; 5, 30, etc.).

<sup>22</sup> L. Cerfaux souligne fortement cet aspect, o. c., pp. 166-174.

La persécution, Jésus l'avait annoncée (Lc 12, 11 et ss.). Elle accompagne déjà les premiers pas de la communauté (Ac 4, 1 et ss ; 5, 21 et ss.). Jésus avait demandé à ses disciples de ne pas se troubler : « cela finira pour vous dans le témoignage », leur avait-il déclaré (Lc 12, 13, dans une formule remaniée par Luc). Paradoxalement, cette persécution est pour les disciples source de joie : « Les Apôtres quittèrent le Sanhédrin, tout heureux d'avoir été trouvés dignes de subir des outrages pour le Nom » (Ac 5, 41). Du reste, comment ne se réjouiraient-ils pas, puisque le Christ lui-même a promis de se prononcer en faveur de ses témoins en présence de son Père (Lc 12, 9) ?

f) Nous venons de le voir : le témoignage, c'est la parole de Jésus qui continue. C'est le dévoilement prophétique du sens de l'événement « Jésus ». C'est une proclamation en faveur de Jésus lancée dans des conditions difficiles. Pour toutes ces raisons, Luc nous montre que c'est l'Esprit-Saint qui doit être le Seigneur du témoignage. C'est lui qui le précède, l'inspire, l'habite. Il en est l'âme et le dynamisme<sup>23</sup>. Il fut promis en vue du témoignage (Lc 24, 46-48 ; Ac 1, 8) ; au jour de Pentecôte, son don précéda le grand témoignage de Pierre (Ac 2) ; nous le voyons à l'œuvre tout au long de la vie de l'Eglise (cf. Ac 5, 32 ; 7, 55, etc.).

g) On l'aura constaté : jamais dans l'œuvre de saint Luc le terme *martus* ne doit être traduit par « martyr », même si le sens technique de « martyr » est à l'horizon, quand il s'agit, entre autres, d'Etienne et de Paul<sup>24</sup>.

On est *martus*, témoin de Jésus, parce que, dans le grand débat entre le monde et lui, on dépose en sa faveur, se rangeant parmi ses disciples. Puisque cette déposition « fait frémir de rage » (Ac 5, 33) les cœurs fermés, le témoin est bien conscient que son attitude pourra lui coûter cher et mettre en jeu sa vie terrestre elle-même. Le témoignage aura alors atteint son point de non-retour, la plénitude de son efficacité. Le témoin se nommera martyr.

<sup>23</sup> Sur cet aspect également, cf. L. Cerfaux, o. c, pp. 164-166.

<sup>24</sup> Depuis le début du siècle, une littérature considérable s'est attachée à déterminer quand et en quel sens le mot grec « *martus* » prend un sens technique et doit être traduit par « martyr ». Dans son ouvrage, E. Nellesen consacre les pp. 1 à 25 à présenter et à critiquer judicieusement ces différentes études.

h) En guise de conclusion provisoire, nous pouvons tenter la description suivante :

*Est témoin (martus), selon la théologie de saint Luc, tout croyant, à commencer par le groupe des Apôtres, qui accepte dans la foi la Parole de salut proclamée en Jésus mort et ressuscité et qui, habité par l'Esprit-Saint lui-même, la fait retentir dans toute sa vie, invitant ses frères à la conversion, avec une fidélité inébranlable et l'assurance la plus sereine.*

Grégoire Rouiller

(A suivre)